

titurent en assemblée régulière à la porte de leur église, sous la présidence de M. Joseph Gauchier, marguillier en charge, et M. George Roy Portelance, agissant comme secrétaire. Après lecture de l'adresse de M. Chéniquy, l'assemblée fut invitée à se prononcer franchement et sans arrière-pensée sur les sept questions précitées, et "tous, (dit le rapport) qui répondent avec la plus parfaite unanimité à Monsieur Chéniquy de la manière qui suit :

"Vénérable Monseigneur.—Nous avons appris avec autant de surprise que d'indignation la manière dont certains journaux ont rapporté ce qui s'est passé à St. Edouard à l'Assemblée du 20 du mois de mars dernier, et nous nous faisons un plaisir et un devoir de répondre à la lettre que vous nous adressez en date du 9 du courant.

1<sup>o</sup> Ce n'est qu'à la demande pressante et réitérée de plusieurs de nos principaux citoyens que vous vous êtes rendu à l'Assemblée en question.

2<sup>o</sup> Loin d'avoir fait tort au caractère sacré de prêtre dont vous êtes revêtu, vous avez grandi dans notre pensée comme dans nos cœurs, par la manière noble et vigoureuse avec laquelle vous avez démasqué l'imposture de ceux qui venaient insulter nos pasteurs, en nous disant qu'ils sacrifiaient l'intérêt du pays pour conserver leurs dîmes. L'œuvre du prêtre n'est-elle pas de combattre le mensonge et de détruire l'erreur? Voilà ce que vous avez fait à cette assemblée avec autant de force que de honneur.

3<sup>o</sup> L'assemblée tout entière a écouté avec la plus grande attention votre discours. Vous n'avez été interrompu et insulté que par M. l'avocat Barthe et un autre individu de bas étage, heureusement aussi étranger à notre paroisse que M. l'avocat Barthe.

4<sup>o</sup> Nous avons même continué à payer nos dîmes en grains, comme par le passé. De cette manière, lorsque nous avons beaucoup, nous donnons plus; lorsque nous avons moins, nous donnons peu, le moins que nous n'avons rien, nous ne donnons rien.... Avec la taxe en argent, il faudrait payer M. le curé, il faudrait trouver de l'argent bon gré mal gré, et porter toujours le même fardeau dans les mauvaises revois comme dans les bonnes. D'ailleurs, lorsque nous désirerons changer notre manière de soutenir nos curés, nous ne commencerons pas par les insulter; le méprisable métier d'insulter des prêtres peut être agréable à certains impies de la ville ou de la campagne,... mais ce n'est pas notre usage de mépriser ceux qui tiennent parmi nous la place de Jésus-Christ..... Nous connaissons nos prêtres, ils sont tout-à-la fois les pères, les amis, les frères et les enfants du peuple; aussi nous les aimons.

5<sup>o</sup> Lorsque nous désirerons les soutenir autrement que nous avons fait jusqu'à ce jour, nous nous arrangerons à l'amiable avec nos évêques et nos curés; et cette arrangement de famille nous les ferons sanctionner par nos représentants; mais, pour cela, nous n'avons nullement besoin des conseils de certains petits acajous sans causes que la ville de Montréal nous envoie.

6<sup>o</sup> Il nous a paru bien certain que l'immense majorité de l'assemblée du 29 mars était opposée à l'annexion..... Et messieurs les annexionnistes sont dans une étrange illumination, s'ils croient faire adopter leurs principes dans nos campagnes. Nous comprenons que nous sommes trop faibles pour faire peur à l'Angleterre.... Or, il est visible que jamais l'Angleterre ne consentira, sans y être forcée, à céder la plus belle de ses colonies. Et si nous ne sommes pas capables de faire peur à l'Angleterre, nous sommes encore bien moins capables de la vaincre: dans le cas bien assuré où elle ne voudra pas nous émanciper, nos bravades vis-à-vis de l'Angleterre seraient ridicules, et l'insurrection serait une folie comme une crise.

7<sup>o</sup> Nous avons entendu avec peine un jeune Canadien qui se dit catholique insulter le corps entier de nos prêtres, en disant que messieurs les curés sont opposés à l'annexion uniquement par un attachement sordide à leurs dîmes.... M. le gerant de l'*Avenir* s'est déshonoré devant nous en tenant un pareil langage.... il nous a fait comprendre pourquoi un petit journal ordinaire qui se publie dans une de nos paroisses, par un apostat, s'est annoncé comme un des amis et des auxiliaires de l'*Avenir* en principes politiques.... Nous voyons par nous-mêmes que la grande politique du *Semeur* et de l'*Avenir* est la haine et le mépris de notre sainte religion....

Continuez, monsieur, à travailler au bonheur de notre commun patrie, à démasquer les impies, à combattre partout où vous les trouverez, l'erreur et le mensonge, le peuple vous aimera et vous bénira et Dieu vous sera en aide."

GEORGE ROY PORTELANCE.

St. Edouard, 17 avril. 1851.

P. S. Depuis dimanche dernier, un certain personnage fait de singuliers commentaires et sur la forme et sur la nature des questions; surtout, on va protester, dit-on, contre l'irrégularité de l'assemblée. Ce personnage de St. Edouard doit convoquer une assemblée, mais je suis convaincu que nous obtiendrons dans cette assemblée en perspective le même succès.—Voyez, dit ce personnage, non à la porte de l'église, car il n'y était pas, mais chez lui, chez le cousin, etc., la conduite de M. Chéniquy. Quelle lâcheté, quelle basse! nous prendre à la gorge, à l'improviste, à la sortie de l'église, sans avertissement, et cela pour mieux parvenir à son but! etc., etc.

G. R. P.

Le correspondant de Toronto du *Herald* écrit qu'il n'est presque pas à douter que le gouvernement impérial n'adopte de promptes mesures pour le retrait d'une partie des troupes en garnison dans la colonie. La rumeur

au sujet de ce changement dit qu'il n'y aura désormais dans le Haut-Canada qu'une seule garnison qui occupera Kingston, et qu'il en sera de même par rapport au Bas Canada où la garnison qu'il doit y avoir continuera de résider à Québec, comme au seul poste militaire de cette partie de la province. Les deux garnisons seront entretenues aux frais de la métropole; mais il sera à l'option de la Province de conserver à ses propres frais les stations militaires qui la garnissent présentement—telles qu'à Londres (H. C.) et Toronto. L'écrivain cite plus haut pense que l'éloignement des troupes entraînera des conséquences dommageables pour la colonie.

Les membres de la Société St. George, favorisés par un temps magnifique, ont, mercredi, célébré dignement leur fête patronale. Il y eut le matin réunion à l'église, et, le soir, à l'hôtel Dolly, un dîner qui ne fut pas l'un des accompagnements les moins brillants de cette réjouissance nationale.

Durant la nuit de lundi à mardi, des voleurs étaient introduits par la porte de la sacristie dans l'église de la rue Gosford, en enlevant des plateaux d'argent, quantité de livres d'hymnes, et aussi plusieurs ouvrages d'aiguille qui étaient restés de l'un des récents bazaars. Ils ouvrirent en la forçant une boîte qui devait contenir de l'argent; mais elle était vide au moment où les voleurs commirent cette effraction. Ils n'ont pas encore été découverts.

L'un de nos concitoyens laïques nous adresse l'écrit suivant :

"Parmi les sujets de réflexion que présentent des productions de rédacteurs ou de collaborateurs de journaux qui s'impriment dans notre langue, on doit regretter d'y voir trop souvent prodiguer l'injure à leurs compatriotes au lieu de discuter leur conduite en matière publique. On peut leur faire aussi ce reproche d'essayer de propager les doctrines qui ne pèchent pas seulement sous le rapport de la vérité, mais qui respirent des sentiments d'ingrue ou d'injustice et qui comportent, pour ainsi dire, l'apologie de celles contre lesquelles les journalistes eux mêmes réclament :

"Qui pourra croire qu'il soit de bonne politique de dénigrer des fonctionnaires publics, surtout des comprimés, comme on l'a vu faire encore récemment, de déverser sur eux le plus profond mépris, de décocher contre eux les traits d'un persiflage plus que trivial. On devrait savoir que toute dégradation nationale comme individuelle s'annonce par une dégradation rigoureusement proportionnelle dans le langage. Laissant pour le moment ce sujet, remarquons d'un autre côté que la conduite que l'on vient de tenir à l'égard de l'Apôtre de la Tempérance est digne de censure. Dans la supposition qu'il se fut rendu coupable d'imprudence alors qu'en d'autres circonstances, il était plus qu'injuste de prétendre le redire au silence.

"Quoiqu'en général un prêtre doive éviter de prendre part à des débats d'une nature politique, il n'est pas moins vrai de dire qu'on ne peut lui refuser comme citoyen le droit de se faire entendre. Ce peut parfois devenir pour lui un devoir. En supposant qu'il eût fait le vœu de pauvreté (qui n'est pourtant qu'une chimère), il n'aurait pas moins le droit de défendre la cause de l'ordre et des droits de ses concitoyens. De ceux qui lui faisaient ce reproche pourraient se plaignir eux-mêmes des jugements rendus contre eux qu'on n'avait pas mis le moins du monde à portée de se défendre ni d'être entendus pour se justifier. C'est d'ailleurs, sans doute, avoir d'étranges idées sur la liberté, celle surtout de discuter des matières d'intérêt public, que de prétendre fermer la bouche à ceux qui peuvent soutenir une opinion différente de celle à laquelle on peut soi-même être attaché.

"Si l'on disait que M. Chéniquy ne comptait pas permis les membres de cette localité particulière, on pourrait demander si ceux qui prétendaient lui faire une loi du silence étaient plus que lui propriétaires ou résidant dans le comté. Le cri qu'on fait retentir contre les prêtres ici n'est pas plus juste que contre toute autre personne qui jouit des droits de citoyen, puisqu'ils ont celiu d'être élire, quoi qu'ils n'aient pas, comme en France, celui d'être membres de la chambre législative.

"Encore une fois, si les prêtres ne doivent pas constamment se mêler de débats politiques, c'est matière de prudence de leur part; mais le droit ne peut leur être contesté. Ce qu'on peut, ce qu'on doit faire, c'est de discuter leurs opinions pour les refuter lorsqu'on les croit dans l'erreur.

"C'est même un devoir, dans le moment de faire observer que des doctrins mises au jour dans cette circonsistance et devinent l'objet d'applaudissements, suivant les journalistes, comportent le renversement des principes sur lesquels reposent tous les droits du citoyen, qu'en faisant la tentative de les réduire en pratique, on ne rendrait pas seulement le gouvernement d'une nation de toute société politique impossible, mais celui de la plus mince association formée par un petit nombre d'individus dans leur intérêt privé.

"Cette matière est d'une si grande importance qu'elle pourra deveu ulterieusement le sujet d'observations dignes d'être accueillies par les personnes capables d'un sincère attachement pour leur devoir et pour leur pays."

#### HAUT-CANADA.

Incendie à Kingston.—Trente maisons consumées.

"Ce matin, dit une dépêche télégraphique transmise mardi de Kingston, entre 2 et 3 heures, un désastreux incendie éclata dans la

partie d'arrière de la bâtisse connue sous le nom de "Cottage Inn," et, malgré tous les efforts tentés pour l'éteindre, détruisit presqu'en son entier le bloc de maisons s'étendant des rues Wellington et Bagot jusqu'aux rues des Princes et de la Reine, où elles aboutissaient. Les flammes avaient tant d'activité qu'elles se communiquaient au-delà de la rue des Princes jusqu'à la 6e rue, réduisirent en cendres le logement et les dépendances occupées par Mme. Ferns, et endommagèrent notablement plusieurs des constructions avoisinantes, y comprises celles de M. Morley, marchand de fer, de Mme Stenson, de M. J. Readell, Peletier, Mills, teneur de pension, George Hardy, horloger, Little, tailleur, Crane, polisseur. Mme Crane, marchande, MM. McMiss, peintre, et d'une foule d'autres personnes qui résidaient sur les rues Wellington et de la Reine, et dont les noms nous échappent en ce moment. Cet incendie est le plus désastreux de tous ceux qui se sont produits à Kingston depuis 1839. La perte en propriétés de valeur est immense."

MEURTRE MYSTÈREUX.—Le récit suivant est traduit du *Kingston News*:

"Une affaire tragique et tout-à-fait mystérieuse a eu lieu, durant la dernière semaine, l'attention des villageois de Mill Creek; voici les détails :

"Un M. John Freeman, gentilhomme âgé d'environ 65 ans, arriva le premier de ce mois dans le village ci-dessus indiqué, et prit logement à l'auberge de M. Venton. Il paraissait avoir émigré récemment des États-Unis, où il était né, pour venir se fixer en Canada; et son but en visitant Mill Creek était d'acquérir une terre dans le voisinage de cette localité. Mercredi de la semaine dernière, 9 avril, Mme. Freeman, femme d'environ 35 ans, l'habita joliment. Le vendredi matin, après avoir déjeuné, il fut pris d'un accès de mal inexpliquable et soudain, dont il ne fut délivré qu'à grand-peine. Le samedi soir, lorsqu'il se fut mis au lit, il fut atteint d'un nouvel accès en tout semblable au premier, mais dont il ne se releva que le dimanche au matin; et l'état de faiblesse où il se trouvait se prolongea. Pobligea de garder le lit jusqu'au lendemain, lundi. L'heure du dîner venue, il se leva et dîna avec sa femme. Peu de moments après, il quitta la table et ressentit encore l'attente des mêmes douleurs; puis ayant fait quelques tourss sur la galerie de devant, il revint dans la salle de réunion, se laissa tomber sur son sofa, et expira sous l'étreinte d'une violente convulsion. Le jour suivant à 10 heures, on l'enterra dans le cimetière de Waterloo. Certaines circonstances avaient concouru à faire naître dans l'esprit des habitants du village le soupçon que tout n'était pas dans l'ordre. Le vieux monsieur était réputé être le possesseur d'une somme d'argent considérable.—Ses funérailles précipitées, le fait de la vente d'un cheval, de quelques peaux de buffle par Mme. Freeman, le propre jour du décès de son mari, pour une somme de 70 dollars qui n'étaient à peu près que le tiers de leur valeur,—ses éloignements de Mill Creek peu d'heures après l'inhumation,—tout contribua à produire sensation; ce qui amena une dénonciation formelle de cette femme devant John Stewart, échevin, coroner de cette ville (Kingston), comme meurtrière de son mari. Ce monsieur, a conséquence, procéra l'arrestation de Mme. Freeman et ordonna qu'une enquête eût lieu jeudi dernier, à Waterloo, où le défunt était enterré.—Le cadavre fut exhumé par l'ordre du Coroner, et subit une autopsie par le ministre des Docteurs Dickson et Yonans. Après que le jury d'enquête eût procédé à l'examen du corps, plusieurs témoins donnèrent leur déposition. Ci-joint une mention abrégée des témoignages :

"Qui pourra croire qu'il soit de bonne politique de dénigrer des fonctionnaires publics, surtout des comprimés, comme on l'a vu faire encore récemment, de déverser sur eux le plus profond mépris, de décocher contre eux les traits d'un persiflage plus que trivial. On devrait savoir que toute dégradation nationale comme individuelle s'annonce par une dégradation rigoureusement proportionnelle dans le langage. Laissant pour le moment ce sujet, remarquons d'un autre côté que la conduite que l'on vient de tenir à l'égard de l'Apôtre de la Tempérance est digne de censure. Dans la supposition qu'il se fut rendu coupable d'imprudence alors qu'en d'autres circonstances, il était plus qu'injuste de prétendre le redire au silence.

"Quoiqu'en général un prêtre doive éviter de prendre part à des débats d'une nature politique, il n'est pas moins vrai de dire qu'on ne peut lui refuser comme citoyen le droit de se faire entendre. Ce peut parfois devenir pour lui un devoir. En supposant qu'il eût fait le vœu de pauvreté (qui n'est pourtant qu'une chimère), il n'aurait pas moins le droit de défendre la cause de l'ordre et des droits de ses concitoyens. De ceux qui lui faisaient ce reproche pourraient se plaignir eux-mêmes des jugements rendus contre eux qu'on n'avait pas mis le moins du monde à portée de se défendre ni d'être entendus pour se justifier. C'est d'ailleurs, sans doute, avoir d'étranges idées sur la liberté, celle surtout de discuter des matières d'intérêt public, que de prétendre fermer la bouche à ceux qui peuvent soutenir une opinion différente de celle à laquelle on peut soi-même être attaché.

"Si l'on disait que M. Chéniquy ne comptait pas permis les membres de cette localité particulière, on pourrait demander si ceux qui prétendaient lui faire une loi du silence étaient plus que lui propriétaires ou résidant dans le comté. Le cri qu'on fait retentir contre les prêtres ici n'est pas plus juste que contre toute autre personne qui jouit des droits de citoyen, puisqu'ils ont celiu d'être élire, quoi qu'ils n'aient pas, comme en France, celui d'être membres de la chambre législative.

"Encore une fois, si les prêtres ne doivent pas constamment se mêler de débats politiques, c'est matière de prudence de leur part; mais le droit ne peut leur être contesté. Ce qu'on peut, ce qu'on doit faire, c'est de discuter leurs opinions pour les refuter lorsqu'on les croit dans l'erreur.

pay-lists ou dans les archives! J'ajoute qu'en d'autres milices, un nommé Louis Sauvé dit Laplanet, autrement dit Louison Plantache, qui a obtenu la récompense de Milicien vers 1848, affirme sous serment avoir servi comme milicien, durant la dernière guerre américaine, dans les Voyageurs Canadiens en même temps que le Capitaine Joseph Mailoux servait dans le même corps.

Je termine en remarquant que M. Barthé, dans une nouvelle Correspondance, déclare s'être trompé en prétendant que M. Jean Laugevin lui avait dit que "d'autres preuves étaient inutiles" dans l'affaire du Capitaine Mailoux! M. Barthé ajoute que M. Laugevin "dit lui dire" telle et telle chose! Où comprend quelle valeur doit avoir un pareil argument!

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Recteur,  
Votre bien dévoué serviteur,  
HECTOR L. LANGEVIN.

(De notre Correspondant Lyonnais.)

C'est de Rome que je vais vous parler en premier. Hier matin, un intime ami qui avait été adieu à la ville éternelle il y a 8 jours, après un séjour artistique de trois mois en Italie, est venu m'embrasser aussitôt son arrivée à Lyon. Nous avons longuement causé sur Rome et le pape; et comme il est d'autrui esprit judicieux et impartial, je vais vous faire partie de ce qu'il m'a appris. Presque tous les journaux disent le pour le contraire sur les affaires de Rome; je vous suggère donc de lire le *Moniteur* de Rome, qui est le journal le plus authentique et le plus intéressant. Nous avons également une édition de l'*Univers* de Rome, qui est très bien fait et très instructif. Je vous recommande de lire ces deux journaux pour avoir une idée exacte de ce qui se passe à Rome.

La ville éternelle jouit du calme apparent le plus parfait, grâce aux bayonnettes françaises. Les étrangers abondent; les hôtels sont garnis; les monuments publics sont encombrés de visiteurs et de touristes. Seulement le carnaval, cette grande réjouissance romaine, si universelle, n'a pas encore commencé. On a été surpris de voir que le dimanche de Pâques, qui est le plus important de l'année, il n'y a pas de messe à Saint-Pierre. Mais il y a une messe à Saint-Jean-Baptiste, qui est la plus importante de l'année. Le dimanche de Pâques, il n'y a pas de messe à Saint-Pierre. Mais il y a une messe à Saint-Jean-Baptiste, qui est la plus importante de l'année.

La population romaine est tranchée en deux camps bien distincts. D'une part les Mazzinians, les anarchistes et tous les assassins de nos soldats; pleins d'énergie, forts d'espérance, et attendant en chantant la *Marseillaise*, la mise en prison du Pape, la fuite des Français et le triomphe de Mazzini. D'autre part, vous avez les hommes d'ordre, les *bœufs romains*, les conservateurs qui tremblent de tous leurs membres. Et au premier coup de fusil tiré par les insurgés, vous les verrez tous jeter bas leurs armes et courir se cacher. Que le Pape se sauve ou soit fait prisonnier, mis à mort même, peu importe à ces *bœufs romains*. Leur vie une fois hors de danger, ils n'ont plus à s'inquiéter; leur fortune sera sans doute sauve et ils iront vivre joyeux et tranquilles sur la terre étrangère.... N'est-ce pas que cela est vil, abject!... Pie IX sait tout cela aussi, malgré sa sublime résignation à la volonté de Dieu, malgré son héroïque courage, ou peut-être quelquefois sa physionomie si douce, si pure et si sereine, prendre subitement une teinte de tristesse. L'Immortel Pontife est donc d'un esprit trop profond, pour ne pas entrevoir de nombreux mauvais jours.

Parlons maintenant de la France. Je vous ai souvent dévoilé ses plaies: aujourd'hui je vais dire le bien et le mal, et offrir un tableau statistique du peuple français sous le point de vue religieux.

C'est une grande consolation pour nous de penser que sur une population actuelle de trente-sept millions d'habitants, il y en a au moins un million d'un esprit pervers et anarchique. Nous avons donc trente-six millions qui peuvent former une vaillante armée; les hommes, et payant de front et ripostant avec leur fusil; les femmes en priant; les vieillards par leurs conseils, et les enfants par leur innocence. Sur ces trente-six millions de français, je vous garantis qu'il y en a au moins douze millions animés de l'esprit religieux le plus fervent et pratiquant les vertus les plus héroïques. Ces douze millions de fervents catholiques sont l'étoile de la France, ceux-ci par leur haute position, ceux-là par leur fortune; les uns par leurs brillants talents, les autres par leurs qualités civiles. Ce sont ceux qui ont hérité des anciennes traditions de la

France qui a toujours été surnommée à juste titre la fille ainée de l'Église, et qui transmettent à leurs enfants et à la postérité, l'exemple de leurs mères vertus et de leur intelligence piétée. Il y a aussi douze millions environ de français qui font partie de ce qu'on appelle les indifférents en matière de religion. Ceux-là veulent bien l'ordre moral, ils respectent tant bien que mal les dogmes sacrés de notre sainte religion